



Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

Je soussigné(e), **Béchir Fouad Farhat, Maire de la municipalité de Hammana**, ai été mandaté par le **Conseil municipal de Hammana**, le **26/3/2019**, pour signer la **Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie**, en pleine connaissance des engagements présentés dans la déclaration d'engagement et résumés ci-dessous.

En conséquence, l'autorité locale que je représente s'engage principalement à :

- réduire les émissions de CO₂ (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'**au moins 40 % d'ici 2030**, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables,
- renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Afin de traduire ces engagements en actions concrètes, l'autorité locale que je représente entend appliquer l'approche pas-à-pas suivante :

- effectuer un **bilan des émissions** et une **évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique**,
- présenter un **plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat** dans les deux ans suivant la décision du conseil municipal, dont la date figure ci-dessus,
- établir un rapport** au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

J'accepte que l'autorité locale que je représente fasse l'objet d'une suspension de l'initiative - sous réserve d'un préavis écrit du Bureau de la Convention des Maires - si elle ne présente pas les documents susmentionnés (le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat et les rapports de suivi) dans les délais impartis.

Mont Liban – Caza de Baabda – Hammana – Rue principale – Immeuble de la municipalité.

Béchir Fouad Farhat – 00961 3 691259 – bachirfouadfarhat@gmail.com

Municipalité de Hammana – 00961 5 530049 – info@hammana.gov.lb

